

LE SECTEUR CULTUREL SE MOBILISE

Traiter le viol, le harcèlement sexuel, les violences sexistes et sexuelles, et toute forme d'ingérence, est l'une des missions phares du plan annoncé par le ministère de la Culture aux côtés de la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma, qui se sont tenues en novembre 2019 au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

La Fevri (fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique de l'audiovisuel et du cinéma), cinq organisations syndicales – CDT Spectacle, CDT-COC, CFTC, FASAP-FS-CSTP Communication-Culture – et CNC et Audiences mobilisés en place, avec le soutien du Ministère de la Culture, ont initié plusieurs actions de soutien des victimes ou des témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou du cinéma, en milieu professionnel, associées à leur vie artistique et leur bien-être.

Centre cellule d'écoute et de soutien garantit la confidentialité des appels de victimes ou de témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles, partout en France.

Les personnes contactant la cellule seront entendues sans :

- des postérieurs d'identification ou d'identification,
- une consultation préalable préalable.

Pour appeler la cellule :

- en tout temps de téléphone : **01 87 20 50 90**

de lundi au vendredi de 9h à 17h et de 18h à 20h

- ou par mail à tout moment : **violence@culture.gouv.fr**

Vous serez recontacté(e) au plus vite pour savoir comment nous pouvons vous aider.

Les victimes de harcèlement sexuel peuvent bénéficier de l'accompagnement psychologique de la cellule.

Une consultation médicale gratuite est mise à disposition au sein du Pôle santé - Jeune, le centre médical d'Audiences situé au 7 rue Dorgères à Paris 19.

Les industries du travail peuvent également être sollicitées.